



## **PROCÈS VERBAL - COMITÉ DE DIRECTION**

### **LUNDI 04 MAI 2026**

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfn.fff.fr](mailto:juridique@lfn.fff.fr), le droit d'examen étant de 116 euros. ».

**Présents** : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Stéphanie BOURDIER, Pauline GOUBIE, Nathalie LONGUEVILLE, Natacha VIGIER, Chrystèle MARJARIE et Nathalie VAN HEGHE. MM. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, Victor DELACOUR, Mathieu DE MATOS, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Noé RASPADO et Aubin SOLER.

**Excusés** : Mmes Mathilde DELANNES. MM. Quentin DELANNES, Smaïn FEKIRINI, Olivier MODESTE et Patrice VERGNAUD, Dr Luc FONTAINE.

**Absents** : Mmes Alicia BERNARD et Laetitia LERIN.

**Invités** : Morgane FONCY, Sylvie GALIDIE (Représentant l'AEF 24), Bernard LAGARDE (Représentant de la LFNA), Patrick BUFFIERE (Représentant de l'UNAF24), Martine BLOND (Responsable Administrative), Josselin CHUBILLEAU, et Erick SENECHAL.

#### **OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU DISTRICT**

Jonathan BLONDY souhaite la bienvenue à tous les présents pour cette nouvelle réunion délocalisée du Comité Directeur. Il souhaite également remercier l'AEF24 et l'UNAF 24 pour leur présence ainsi que Bernard LAGARDE, Représentant de la LFNA. Il conclut par un mot envers les dirigeants bénévoles de l'US PAYS FENELON qui ont mis les petits plats dans les grands pour réserver un véritable accueil au Comité Directeur ce soir.

La réunion démarre par un moment de recueillement en hommage à Jean-Pierre ESCALETES, ancien Président du District, de la Ligue de Football d'Aquitaine et de la FFF, homme de passion et d'engagement, décédé récemment.

Il tient à rétablir quelques vérités au sujet de l'investissement au sein du District qu'il rappelle comme devant être désintéressé de tout intérêt personnel. Jonathan BLONDY tient également à rappeler que l'investissement notamment vis à vis des réunions doit être conséquent, dans la mesure où celles-ci sont connues dès l'entame de la saison.

Il termine son propos en rappelant l'ordre du jour chargé de la réunion de ce soir.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Jonathan BLONDY fait un point sur les chantiers 2025/2026. Les travaux d'accessibilité des locaux du District sont en stand-by suite à l'installation d'une rampe PMR à l'avant du bâtiment. La réflexion est en cours pour une rampe similaire à l'arrière.

Le fonds de soutien prévu de 15 000€ a trouvé preneur pour environ 13 000€.



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

## UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Le Label Arbitrage ainsi que le chabot ont été lancés cette saison bien que les deux dossiers soient encore trop perfectibles. Il se réjouit de voir le club féminin des dirigeantes avoir vu enfin le jour et avoir pris une belle dynamique grâce à l'investissement de Chrystèle MARJARIE et Pauline GOUBIE. Le projet d'école de football diplômante sera présenté lors de cette réunion par les techniciens salariés.

Jonathan BLONDY rappelle les différents rendez-vous et événements ayant jalonné les derniers mois.

02/03 : Réunion du Bureau - Codir Restreint suite annulation à ST Paul La Roche (Agacement)	05/03 : Accueil CR Compétitions au District puis tirage des coupes à Marsac sur l'Isle 06/03 : Réunion des salariés + Visio projet U19 avec la Charente + UNAF 24	07/03 : CODIR LFNA 09/03 : AG FI du BPFIC
10/03 : Signature convention en préfecture - Historique ! 10/03 : Commission des finances	13/03 : Réunion préparatoire avec les clubs pour la U13 PITCH 13/03 : Discipline de la LFNA pour le dossier CARON	16/03 : VISITE LFA au Haillan 18/03 : RDV IOTA Imprimerie Partenariat - 1500 euros + Inter secteur U13 en Corrèze + RDV District Corrèze
19/03 : Réunion Technique LFNA + Certification Erick Sénéchal CFCT 20/03 : Présentation projet de réforme des compétitions LFNA	25/03 : RDV CACP 26/03 : Visio FFF Nike 2026-2032 28/03 : U13 PITCH : Une réussite ! 28/03 : Remise Label 31/03 : RDV Hoche	01/04 : Visio LFNA Réforme des compétitions féminines jeunes 04/04 : Soirée des bénévoles : Double réussite !
06/04 : Journée du foot féminin à 11 annulée ! 09/04 : LFNA Bureau + RDV Clubs autour du projet "Gour de l'Arche" 10/04 : PA 24	11/04 : Place des femmes à Paris - FFF 15/04 : RDV Mairie St Astier 16/04 : Foot Adapté à Trélissac 18/04 : CODIR LFNA 18/04 : Rassemblement Féminin 18/04 : Finales Futsal Jeunes	21/04 : Club Dirigeante à Trélissac 24/04 : Formation Commissaire Terrain 25/04 : Synergie Club 24 28/04 : Visite Boulazac 29/04 : RDV

Il remercie l'ensemble des élus et salariés qui se sont investis sur certains de ces projets et notamment la Soirée des Bénévoles.

Jonathan rappelle ensuite qu'il a démissionné de la Commission Régionale du Futsal pour un fonctionnement contraire à ses valeurs. Un contingent de sept places ont été offerts par la FFF pour les bénévoles de Dordogne afin d'assister à la prochaine finale de Coupe de France opposant le RC LENS et l'OGC NICE. Natacha VIGIER occupera le poste de cheffe de délégation et sera accompagnée d'une femme et cinq hommes.



Jonathan évoque le partenariat à venir avec la Gendarmerie de Bergerac autour de la lutte contre les violences et les conduites addictives qui permettra d'envisager des interventions dans les clubs.

La convention avec l'AEF24 avance bien et sera signée prochainement, dans le courant du mois de juin. Enfin, concernant le projet immobilier autour des locaux du District, plusieurs rendez-vous se sont déroulés avec des architectes ainsi que le Grand Périgueux (volet Urbanisme). Le dossier avance.

Les demandes de licences n'étant actuellement plus possibles, le District terminera donc avec 15 630 licences (pour environ 13000 licenciés) soit une hausse de +0,19 %, et un maintien à la sixième place au sein de la LFNA. L'inquiétude est à prendre en compte autour du football des jeunes et des féminines.

### **PRINCIPE D'ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON 2025/2026**

Le modèle déjà voté en début de saison est rappelé par le Président avant que les propositions de Play off adressées par la Commission Sportive Séniors ne soient présentées au vote des membres.

En effet, dans l'état actuel des choses, le District peut envisager 3 descentes de Régional 3 ce qui amènerait donc au scénario suivant, afin de limiter l'impact sur les montées et descentes des échelons départementaux :

DEPARTEMENTAL 2 HAPPY HOME : Les premiers de chaque poule montent au niveau supérieur. Un barrage d'accession serait joué entre les seconds. Le gagnant de ce barrage monterait également.

DEPARTEMENTAL 3 CREA COURTAGE : Les premiers montent à l'échelon supérieur. Une seule montée serait possible parmi les équipes classées deuxièmes. Les quatre meilleurs deuxièmes au ratio point/match, disputeraient des demi-finales de barrage (1 contre 4 et 2 contre 3 sur le terrain du premier nommé) avant qu'une finale de barrage d'accession ne viennent sceller le sort et définir la dernière équipe promue.

**Vote : Pour – Tous / Contre – 0 / Abstention – 0**

### **DÉMISSION ET REMPLACEMENT D'ALICIA BERNARD**

Jonathan BLONDY rappelle qu'Alicia BERNARD a été élue avec l'équipe au début du mandat en 2024. En début de saison 2025/2026, elle a informé d'un manque de disponibilité réduisant grandement son investissement, avant qu'elle ne décide en cours de saison d'annoncer son départ à la fin de la saison. Il a été décidé finalement par le Comité Directeur que cette démission prendrait effet à compter de ce jour, l'intéressée ne répondant pas aux différentes sollicitations même dématérialisées.

Il rappelle son souhait de remplacer une femme par une femme, avec des compétences. Suite à l'étude de plusieurs profils, il a souhaité retenir et proposer au vote l'intégration de Morgane FONCY, co-présidente du club de l'US PÉRIGORD FOOT, bénévole ultra investie. Elle intégrera le Comité Directeur en tant que membre cooptée jusqu'au vote par les clubs au mois de juin 2026.

Son apport sera important pour valoriser la place des dirigeantes, renforcer le maillage territorial du Nord de la Dordogne et apporter son expertise sur le volet événementiel du District. Morgane FONCY prend alors rapidement la parole.



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

## UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



### AJUSTEMENTS AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR ET REPRÉSENTATIONS 2026/2027

Jonathan BLONDY annonce l'échange de poste entre Chrystèle MARJARIE et Benjamin HAUTIER, d'un commun accord. De même, Pauline GOUBIE prendra la Présidence de la Commission Communication, au sein de laquelle Noé RASPADO restera en tant que Vice Président.

Il annonce également la nomination de Marie BOUCHILLOUX au sein de la Commission Régionale de l'Engagement et en tant que Vice Présidente de la Commission Valeurs Sociales et Citoyennes.

Au niveau des représentations, Chrystèle MARJARIE intègrera la Commission Règlements et Contentieux en lieu et place de Natacha VIGIER, qui basculera sur la Commission des Jeunes.

Kouider MESKINE intègrera la Commission d'Appel dans un rôle d'éducateur, tandis qu'un profil similaire devra être trouvé pour intégrer la Commission de Discipline.

Christelle BIBIE représentera la Commission de Discipline au sein de la Commission Valeurs Sociales et Citoyennes. Pour terminer, Chrstine BOISSEAUX, trésorière du COC CHAMBIERS intègrera la Commission des Finances.

### POINT DE SITUATION FFF / LFNA

Jonathan BLONDY revient sur le séminaire de deux jours qui s'est tenu les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2026 au sein des locaux du District Dordogne Périgord, avec les douze Présidents de District de la LFNA. L'objectif principal était de pouvoir travailler sur les négociations des contrats et conventions d'objectifs. Le travail fut sérieux, et les échanges menés dans de bonnes relations. Les sommes des conventions d'objectifs seront très probablement équivalentes pour les prochaines années, malgré quelques volontés de modification, avec notamment des retours d'investissement liés à l'IR2F.

Le prochain Comité Directeur de la LFNA se déroulera le 21 mai prochain en visio conférence, avec pour objectif de préparer l'AG de la Ligue. Cette dernière est programmée le 27 juin 2026 à 10h00 à Bergerac dans la salle de l'Étincelle.

Il évoque des tensions en cours sur fond de réforme des championnats, et souhaite véritablement un investissement des clubs dans les votes pour défendre l'intérêt des territoires et de nos championnats départementaux.

### POINT SUR LES FINANCES DU DISTRICT

Un point est fait sur l'état des comptes bancaires de l'instance.

Le compte courant culmine à 9 565 €. Le livret A plafonne à 35 000€. Le compte DAT est crédité de 135 430€ alors que le compte titres ordinaires est à 37 686€.

Le fond d'épargne total est donc de 208 116 €. Pour rappel, l'objectif est de maintenir une épargne autour des 200 000€. A noter qu'il reste environ 35 000 € de subventions de la LFNA non versées et 25 000€ de la FFF.



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

## UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Plusieurs partenariats ont été confirmés avec Auchan et Fromarsac pour 4 100€ au total. Les deux entreprises ont validé une prolongation sur la durée du mandat avec une somme réévaluée chaque saison.

Un projet de création d'une carte « Bénévole » est à l'étude pour les personnes investies au sein des commissions du District. L'objectif est de pouvoir s'approcher d'une sorte de carte de fidélité valable chez de nombreux prestataires du Département.

### POINT SUR LES DETTES CLUBS

Natacha VIGIER revient sur les dettes clubs tout en rappelant que le dernier relevé vient d'être envoyé et que cela peut rendre les montants légèrement trompeurs.

Trois à quatre clubs sont réellement à surveiller, ayant des retards très réguliers dans leur règlement.

Le plus gros problème vient des frais d'arbitrage pour certains non réglés depuis début février, pour 12 clubs en retard au total. La commission des Finances souhaite proposer une mensualisation obligatoire sur les frais d'arbitrage la saison prochaine pour éviter ce problème récurrent.

### PRÉSENTATION DU LABEL ÉCOLE DE FOOT DIPLÔMANTE

Josselin CHUBILLEAU présente le projet d'école de foot diplômante mené de front depuis plusieurs mois par les membres de la Commission Technique, avec l'appui des techniciens et de Quentin BERTHELET sur le volet numérique.

Il rappelle qu'un label fédéral existe depuis de nombreuses années, valable 3 ans et renouvelable. L'objectif de ce label est de pouvoir apporter un vrai suivi sur les catégories U7 à U13, afin de voir si le travail est mené dans la durée, et éviter le coup de collier au moment du renouvellement du label fédéral. Les critères ont été fixés à l'issue de plusieurs réunions de travail.

Ce label permettrait aux clubs d'obtenir des dotations, afin de les pousser à s'engager sur une vraie dynamique de développement d'un encadrement qualifié pour nos jeunes footballeurs de demain.

**Vote : Pour – Tous / Contre – 0 / Abstention – 0**

Jonathan BLONDY souligne le gros travail réalisé par la Commission Technique et les techniciens salariés. Il rappelle que le Comité Directeur se doit de venir en soutien des salariés et des clubs sur ce genre de label ou sur les bons de formation. L'intérêt collectif et le développement du niveau du football de demain passe par là.



**POLE ARBITRAGE**

**Désignations des finales :**

Quentin BERTHELET rappelle les critères d'attribution des finales et propose donc aux membres du Comité Directeur de valider l'ensemble des arbitres proposés par le Pôle Arbitrage, après explication des choix effectués.

Par ailleurs, il informe les membres qu'en vertu du Règlement Intérieur du Pôle Arbitrage, les arbitres désignés sur les finales de coupe ne peuvent pas être désignés sur les finales de championnat quand bien même ils finiraient majors en Seniors.

NB : Les matchs de barrages d'accèsion ne sont considérés comme des finales.

**Vote : Pour – Tous / Contre – 0 / Abstention – 0**

Victor DELACOUR annonce la candidature de Théo LE DEVEHAT au concours de Jeune Arbitre de la Fédération en juin 2026. Manon MERZEAU et Jules GOMEZ sont encore en lice dans le dernier carré pour être également candidat. Le Comité Directeur les félicite et leur souhaite bonne chance, espérant pouvoir présenter plusieurs candidats de notre territoire.

Quentin BERTHELET propose deux candidatures de délégués au titre de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, après détection de la Section Délégués. Il s'agit de Bernard BESSON et Jérôme PERINOT.

**Vote (Bernard BESSON) : Pour – Tous / Contre – 0 / Abstention – 0**

**Vote (Jérôme PERINOT) : Pour – Tous / Contre – 0 / Abstention – 0.**

**Pauline GOUBIE, licenciée au BERGERAC PERIGORD FC, comme Jérôme PERINOT ne participe pas au vote concernant ce dernier.**

Il termine son propos en annonçant les arbitres candidats au titre d'arbitre régional.

**VOTE DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

Jonathan BLONDY et Benjamin HAUTIER présentent l'ensemble des textes réglementaires qui seront votés à l'Assemblée Générale du mois de juin 2026.

L'un des textes vise notamment à une refonte du système de répartition des voix par club, dans le cadre des Assemblées Générales. Un travail analytique a été réalisé par Martine BLOND, ainsi que plusieurs projections. Celles-ci sont expliquées par Jonathan BLONDY, des échanges s'installent, avant qu'un vote ne soit proposé aux membres sur le choix n°2.

**Vote : Pour – Tous les autres / Contre – 0 / Abstention – 1**

Le choix retenu ainsi que l'ensemble des textes réglementaires devront maintenant recueillir l'aval des clubs le samedi 20 juin prochain.

Les textes sont en annexe du présent procès-verbal.



### RÉTROPLANNING D'ORGANISATION DE L'AG DE FIN DE SAISON

Benjamin HAUTIER présente le rétroplanning de l'AG de fin de saison, qui pour rappel se déroulera à RIBERAC le samedi 20 juin 2026.

L'ensemble des Présidents de commission doivent soumettre leur bilan annuel avant le 22 mai prochain. Ces comptes rendus seront ensuite synthétisés pour être envoyés avec l'ensemble des pièces réglementaires, l'ordre du jour et la convocation. Martine BLOND sera en charge de cette mission entre le 3 et le 5 juin 2026.

Les membres du Comité Directeur devront se présenter aux alentours de 8h00 le matin de l'AG pour l'installation de la salle. Un sondage sera effectué par Benjamin HAUTIER sur le groupe WhatsApp du Comité Directeur.

### PRÉSENCE DES MEMBRES SUR LES ÉVÈNEMENTS DE FIN DE SAISON

Jonathan BLONDY rappelle l'importance qu'un maximum de membres du Comité Directeur soient présents sur l'ensemble des événements de fin de saison. Quatre week-ends intenses et l'Assemblée Générale vont s'enchaîner. Benjamin HAUTIER adressera un rappel du Google Form de collecte des disponibilités des membres.

Jonathan BLONDY insiste également fortement sur l'importance d'être disponible pour quelques AG de clubs durant cette fin de saison, rappelant que sa personne ne peut se dédoubler et être partout, toujours. Un tableau de suivi est à la disposition des membres qui souhaiteraient se rendre disponibles.

### POINT RESSOURCES HUMAINES

Martine BLOND fait un point Ressources Humaines. Elle évoque l'arrivée récente de deux stagiaires en communication et événementiel pour cette fin de saison, Lucas et Mathéo.

Elle rappelle de même que Jonathan BLONDY qu'un appel à candidatures a été lancé pour un apprenti concernant la saison 2026/2027, avec un grand succès puisque plus de 40 candidatures sont déjà arrivées dans la boîte mail. Un tri sera effectué parmi ces CV par le Président, avant des entretiens à venir.

Concernant le poste d'agent de développement proposé par la FFF, avec une subvention aux territoires, la réflexion est en cours, non pas pour recruter, mais pour essayer d'obtenir de financements différents. En effet, une grande partie des tâches concernées par cette aide et ce poste sont effectuées par Martine BLOND. Le District Dordogne Périgord essaiera donc d'obtenir un financement sur ces missions.

Jonathan BLONDY propose enfin de modifier la dénomination du poste de Martine BLOND à compter du 01<sup>er</sup> juillet 2026, en tant que Directrice du District. Ses compétences et son investissement sans faille légitiment totalement cette décision, approuvée à l'unanimité.



**PAROLE A BERNARD LAGARDE, LFNA**

Bernard LAGARDE félicite le Comité Directeur pour le travail effectué en Dordogne, le football y est sain et les sujets abordés sont fondamentaux, notamment cette idée de labellisation jeunes. Il se dit ravi que l'Assemblée Générale de la LFNA se déroule en Dordogne à BERGERAC.

Il trouve que les finances départementales sont extrêmement saines, et celles informé que celles de la LFNA reviennent dans des standards plus acceptables vis à vis de la saison précédente, bien que le déficit ne soit pas encore comblé.

Au sujet de la réforme, il annonce aux membres que l'idée du projet 2/4/8 a été définitivement abandonnée. La coupe Nouvelle Aquitaine sera réformée mais continuera d'exister. Au niveau des championnats, la réforme sera étalée sur quatre saisons pour moins impacter les clubs et lisser les choses sur la durée. Il salue le positionnement du Président du District sur la question, ce dernier ayant eu le courage d'assumer ses opinions.

**PAROLE A SYLVIE GALIDIE, AEF 24**

Sylvie GALIDIE représente ce soir Alain COUVIDAT, absent et se dit heureuse de découvrir cela de l'intérieur. Elle constate que le fonctionnement est sain. Elle se réjouit de la mise en place future du Label École de Foot Diplômante et constate avec plaisir l'évolution voulue des règlements vis à vis des féminines, ce qui devrait aider à garder les licenciées et pérenniser les équipes sur la durée.

Concernant le renouvellement de la convention avec l'instance, elle est ravie que le consensus se fasse et que cette signature avance.

**PAROLE A PATRICK BUFFIERE, UNAF 24**

Patrick BUFFIERE tient une nouvelle fois à souligner le travail réalisé et félicite Jonathan BLONDY pour le choix de Morgane FONCY qu'il connaît très bien pour être du même club. Elle apportera ses qualités humaines et ses compétences. Il souhaite une bonne fin de saison à tout le monde et fera en sorte d'être présent sur certaines manifestations de fin de saison suivant son agenda.

**TOUR DE TABLE**

Quentin BERTHELET revient rapidement sur la proposition de Service Civique sur la thématique de l'arbitrage. Après des échanges avec Martine BLOND, le recrutement sera prochainement lancé.

Chrystèle MARJARIE fait un retour sur les actions en faveur du football féminin en commençant par le négatif et l'échec de la journée découverte du foot à 11 proposée. Une nouvelle mouture sera travaillée avec des explications différentes à destination des clubs la saison prochaine. Le rassemblement du 18 avril dernier à PRIGONRIEUX et BERGERAC (répartition sur site suivant les catégories d'âges) a été un succès. Le club des dirigeantes est enfin lancé et ouvert à toutes les licenciées féminines du football et pas que les dirigeantes. Elle lance donc une main tendue avant la réunion prévue le vendredi 29 mai afin d'y inviter joueuses, dirigeantes, bénévoles, arbitres etc.



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Elle termine son propos en remerciant le Président pour l'expérience vécue à la FFF dans le cadre du séminaire sur la place des femmes dans le football.

Jean-Marc LALET remercie les participants à la Finale Départementale Pitch U13, que ce soit les techniciens, les membres de commissions ou du CODIR.

Il souhaite davantage de vigilance sur le Futsal Jeunes de la part du Pôle Arbitrage l'année prochaine. Il attend également un effectif d'arbitres cohérent sur les finales U11 de fin mai. Enfin, il espère une présence massive des membres du Comité Directeur et des commissions sur les différentes finales de fin d'année.

Nathalie LONGUEVILLE énonce 37 dossiers disciplinaires suite au dernier week-end, espérant que ce n'est qu'un feu de paille et non le début d'une fin de saison compliquée eu égard aux matchs à enjeu. La commission constate une augmentation de violence et d'incivilités sur les matchs de jeunes depuis plusieurs semaines. Nonobstant, seulement 10 % des rencontres sont concernées par des exclusions. Remerciements de la Discipline au Pôle Arbitrage pour sa collaboration au quotidien ainsi que la formation commissaire aux terrains mise en place qui demandera d'être renouvelée.

Pauline GOUBIE remercie l'ensemble des personnes ayant œuvré sur la soirée des bénévoles.

Christophe BARONDEAU remercie Jonathan BLONDY pour son aide afin de faire avancer la Coupe du Département et déplore le manque d'investissement de certains clubs à replacer leurs rencontres. Vincent GUILLAUMEAU tient ces mêmes propos et demande des explications au Pôle Arbitrage sur certaines désignations. Quentin BERTHELET lui répond.

Jonathan BLONDY laisse la clôture de la réunion au club de l'US PAYS FÉNELON, hôte de cette réunion. Les co-présidents remercient le Comité Directeur de délocaliser certaines réunions et de venir dans les territoires parfois éloignés. Cela permet de se rendre compte du travail effectué et de suivre les débats de l'intérieur.

Fin de réunion à 22h25.

Le Président,

Jonathan BLONDY.

Le Secrétaire de séance,

Benjamin HAUTIER.



# Vote des textes pour l'AG

## Texte 1 : U16F /U17F

Modification de l'article 30 des RP du District Dordogne - Périgord

### Article 30 - Participation aux rencontres

**“ 30.1 : JOUEURS D'EQUIPES SUPÉRIEURES INCORPORES EN EQUIPES INFÉRIEURES ... ”**

**“ 30.2 : Pour les compétitions départementales féminines séniors (ou en interdistricts), dans les limites de l'article 73.2 des RG de la FFF, à savoir « dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match, il sera appliqué :**

- 3 joueuses U16 F et 3 joueuses U17 F sur le football à 11,**
- 2 joueuses U16F et 2 joueuses U17 F pour le football à 8 ».**



# Vote des textes pour l'AG

## Texte 2 : Statut Arbitrage

### Modification de l'article 5 des RP du District Dordogne - Périgord

- **6. Dans le cadre de la couverture des obligations pour les clubs de niveau départemental, une compensation par le biais d'observations est accordée aux arbitres en activité. Ces observations, réalisées sur la saison en cours, seront comptabilisées comme des matchs arbitrés (notamment pour le calcul du quota mentionné au paragraphe 3) selon le barème suivant :**
  - 8 observations équivalent à 2 matchs arbitrés.
  - 10 observations équivalent à 3 matchs arbitrés.
  - 12 observations équivalent à 4 matchs arbitrés.
- **Est reconnue comme observation officielle, celle d'un observateur confirmé en catégorie seniors par le comité directeur en début de saison pour (Les accompagnements ne sont pas considérées comme des observations).**
- **7. Les rencontres arbitrées par des jeunes arbitres lors de tournois ou de phases finales bénéficient d'une bonification spécifique : elles sont comptabilisées double dans le décompte total des matchs effectués sur la saison (comptabilisation pour le quota des obligations du club et de l'arbitre)".**



# Vote des textes pour l'AG

## Texte 3 : Encadrement Technique

Modification de l'article 7 des RP du District Dordogne - Périgord

- “3. Sanctions : les clubs non en règle, au 31 octobre de la saison en cours, avec les présentes obligations, seront passibles d'une amende dont le montant sera fixé par le Comité de Direction au début de chaque saison (voir annexe tarifs) **pour la première année d'infraction. La seconde saison d'infraction consécutive sera sanctionnée d'un retrait de 2 points au classement, puis de 4 points à la partir de la 3ème saison consécutive.** Toute absence non justifiée sur la FMI de l'éducateur responsable de l'équipe désigné sur Footclubs sera sanctionnée d'une amende de 20 € par match. Il en va de même pour ceux qui n'ont toujours pas désigné leur éducateur. Un bilan de fin de championnat permettra de sanctionner ces absences d'un éventuel retrait de 5 points.”



# Vote des textes pour l'AG

## Texte 4 : Poids des votes

Modification de l'article 12.2 des Statuts du District Dordogne - Périgord  
Texte actuel datant de 2004 (Avec X clubs)

- **12.2. Nombre de voix**
  - Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente.
  - Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant :
    - Moins de 40 licenciés : Deux voix ;
    - De 41 à 80 licenciés : Quatre voix ;
    - De 81 à 125 licenciés : Six voix ;
    - De 126 à 175 licenciés : Huit voix ;
    - 176 et plus : Dix voix.

A l'heure actuelle,  $\frac{1}{3}$  des clubs représentent plus de 65 % des voix.

Ce fonctionnement date de 2004, sur 220 clubs.

REPARTITION ACTUELLE	100 clubs
Moins de 40 licenciés : Deux voix	19
De 41 à 80 licenciés : Quatre voix	17
De 81 à 125 licenciés : Six voix	19
De 126 à 175 licenciés : Huit voix	9
176 et plus : Dix voix	37



# Vote des textes pour l'AG

## Texte 4 : Poids des votes

Modification de l'article 12.2 des Statuts du District Dordogne - Périgord  
Proposition de répartition (Avec X clubs)

- **12.2. Nombre de voix**
  - Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente.
  - Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant :

**CAS N°2 retenu !**

**La volonté du Président du District étant de mieux démocratiser le vote des clubs, et permettre une meilleure répartition, en accord avec le nombre de clubs actuels (101).**

CAS 2	100 clubs
Moins de 80 licenciés : Deux voix	33
De 81 à 160 licenciés : Quatre voix	22
De 161 à 240 licenciés : Six voix	19
De 241 à 300 licenciés : Huit voix	16
301 et plus : Dix voix	10



# Vote des textes pour l'AG

## Texte 5 : Terrains

### Modification de l'article 6 des RP du District Dordogne - Périgord

- **Article 6 - Terrains**
  - **C – Défaut des installations (match non joué)**
  - **En tout état de cause, les clubs disputant les épreuves organisées par le District de Football Dordogne Périgord, devront disposer d'un terrain et d'installations conformes aux conditions minimales exigées.**
  - **Les tracages, en particulier, devront être réalisés conformément aux indications données à l'article 1.1.6 du « Règlement des terrains et installations sportives ». Dans le cas où un terrain n'est pas tracé ou est insuffisamment tracé, ou que la conformité définie par le règlement fédéral des terrains n'est pas respectée et que le club recevant, sauf à relever d'un caractère insurmontable, mis à même de procéder aux tracages nécessaires, 45 minutes au moins avant le début du match, ou à sa mise en conformité, ne s'exécute pas selon l'appréciation de l'Arbitre et/ou du délégué officiel de la rencontre, le club recevant pourra avoir match perdu et à sa charge tous les frais d'organisation.**



# Vote des textes pour l'AG

## Texte 6 : Formalités

### Modification de l'article 29 des RP du District Dordogne - Périgord

- **A. Transmission de la feuille de match**
  - Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI avant le dimanche 19h pour les matchs se déroulant le week-end ou le jour même dès la fin du match pour les matchs se déroulant en semaine. **Si le réseau téléphonique et internet le permet, il serait judicieux que le club recevant transmette les données dès la clôture de la FMI, en faisant un partage de connexion. Toute feuille de match papier doit être transmise dans footclubs/module compétitions après saisie du résultat et envoi des photos recto/verso de la feuille de match le plus rapidement possible, et dans les mêmes délais précités.**
  - **Toute feuille de match ou FMI transmise en retard pourra être amendé conformément aux tarifs en vigueur.**
  - ~~Le retour de la feuille de match papier au District, dans les 24 heures suivant la rencontre, même si le match n'a pas eu lieu, incombe uniquement, dans tous les cas, à l'équipe qui reçoit ou à l'équipe organisatrice sur terrain neutre~~



# Vote des textes pour l'AG

## Texte 7 : Forfaits

### Modification de l'article 24 des RP du District Dordogne - Périgord

- 2. L'arbitre ne peut constater l'absence d'une ou des équipes que 15 minutes après l'heure fixée pour le commencement du match. Si l'une ou l'autre des équipes accepte néanmoins de disputer la rencontre, sous réserve qu'aucune autre ne soit programmée officiellement à l'issue de la première, et **si la rencontre peut arriver à son terme**, le résultat en sera homologué, sauf incident, et sans recours possible en ce qui concerne le début tardif, dont il sera fait mention sur la feuille de match. Si la rencontre ne peut se disputer parce qu'une équipe **SE PRÉSENTE** sur le terrain **APRES** l'heure fixée par le coup d'envoi majorée de 15 minutes, sans motif valable, dont le Comité Directeur est seul juge, cette équipe sera battue par pénalité 0 à 3 et -1 point.
- **Toutefois, si un club n'a pas pu présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, par suite d'un retard dûment prouvé et que toutes les dispositions ont été prises par le club pour arriver au lieu de la rencontre, sauf à relever d'un caractère insurmontable, le fait pour une équipe de ne pas se présenter sur le terrain le jour de la rencontre entraîne pour celle-ci la perte du match par forfait.**



# Vote des textes pour l'AG

## Texte 8 : Repêchages

Modification de l'article 20 des RP du District Dordogne - Périgord

**5. Rétrogradations éventuelles : si en application des obligations, d'un déclassement statuaire, des obligations en terrain, d'une décision de discipline, d'une mise en sommeil en intersaison, d'une demande de rétrogradation, une ou plusieurs équipes quittent la division à laquelle elles appartiennent, on repêchera le nombre d'équipes nécessaire parmi les mieux classées des équipes rétrogradées dans l'ordre établi selon les dispositions de l'article 19.2.**

**Dans tous les cas, l'équipe classée dernière de sa poule, en ayant terminé le championnat, est reléguée sans possibilité de repêchage. Par ailleurs, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou forfait général ne sont pas repêchées.**

(...)

**8. La composition des poules de Championnat Seniors D1, D2 et D3 ne pourra être modifiée au-delà du 24 juillet de la saison en cours.**

**Les seules exceptions à cette règle de principe sont les suivantes :**

- Une proposition du Comité National Olympique et Sportif Français acceptée par le COMEX de la FFF ou le Comité de Direction de la Ligue**
- Un jugement d'un Tribunal enjoignant la Ligue de réintégrer le club dans une compétition.**